

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTARTEMENT DE LA VIENNE
 ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT-LOUDUN
 COMMUNE DE CEAX EN LOUDUN

 Date de la convocation : 14/02/2023
 Nombre de conseillers en exercice : 13
 Présents : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE
 DE CEAX EN LOUDUN**

SEANCE DU 8 Mars 2024

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le Vendredi 8 Mars à 19 H, Le Conseil municipal de Ceaux en Loudun s'est réuni sous la présidence de Régis SAVATON en qualité de Maire.

PRESENTS : GALLET Jean-Luc, adjoint, REIGNER Audren, ACIER Jean-Marie conseillers délégués, MENNESSON Evelyne, MAUPOINT Francette, FIORILLO Katia, DUPRÉ Alicia, BOISSELLIER Nicolas, MEUNIER François, AUBERT Nicolas.

Excusé : LIAGRE Bruno

Absent : AOUATE Jérôme,

Secrétaire : Jean-Luc GALLET

Objet de la délibération:

BUDGET PRIMITIF 2024

certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 11/03/2024 ; et de la publication le 11/03/2024 A ceaux en loudun le 11/03/2024

Le Maire présente le budget primitif 2024 qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	700 494.12 €	700 494.12 €
Investissement	446 483.81 €	446 483.81 €
Total	1 146 977.93 €	1 146 977.93 €

Le Conseil Municipal, après vote à main levée :

- *Présents : 11 Pouvoirs 0*
Exprimés : 11
Pour : 11
- *Approuve le budget à l'UNANIMITÉ.*

Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Régis SAVATON

Le secrétaire
 Jean-Luc GALLET



J. Gallet

AR Prefecture
 086-21860443-20240308-202403N05-DE
 Reçu le 13/03/2024